

Chers adhérents,

Notre AGE s'est donc déroulée comme convenu le mardi 05/09/2017 au TCMT. Nous n'étions encore une fois que trop peu nombreux !

Pour autant, les échanges ont été riches et constructifs.

Cette synthèse a donc pour but d'éclaircir, pour ceux qui n'ont pu y participer, un certain nombre de points.

1^{er} point : Modification statuts

Le projet a donc été lu et 2 modifications ont été demandées :

- Préciser pour la fonction « trésorier » que celui-ci a une liberté d'investissement de 500 euros « **mensuel** »
- Rajouter dans l'article 17 « dissolution-liquidation » que celles-ci se feront par le comité directeur après « **convocation d'une AGE et vote selon les modalités de l'article 16** »

De plus, un nouveau règlement intérieur va être mis en place dans les jours à venir. Il sera plus intransigeant au sujet des invitations. Celles-ci se limiteront à 1 invitation par adhérent et par mois. Le non-respect de cette règle exposera l'adhérent à une **radiation**, tout comme l'usurpation de badges de certains adhérents. Il s'agit là d'un non-respect de la morale associative.

Vote : *compte tenu des modifications apportées, le vote est revenu favorable conformément à nos statuts en application (2/3 des votants favorables)*

2^{ème} point : Augmentation des cotisations

Un prévisionnel de trésorerie a été présenté par M. Willy Kin-Siong (expert-comptable à la fidécorex : cabinet qui s'occupe des comptes de notre association), membre du comité directeur

Notre bilan est donc lourdement impacté par des charges complémentaires : Eau et Electricité (à hauteur de 70 000 Euros par an)

Si nous continuons sur cette pente notre trésorerie dérapera début d'année prochaine et les comptes seront alors à découverts. Ce qui est impossible pour une association et engendrerait donc inévitablement un redressement judiciaire.

Concernant l'eau : une 1^{ère} facture de 20 000 Euros a été reçue en janvier 2017 ! Le comité en découvrant ce problème s'est de suite rapproché de Sudeau pour :

- Demander un échancier
- Revoir les tarifs de consommation ! Nous avons donc pu modifier notre abonnement et devenir grand consommateur, ce qui nous a permis de diviser cette facture par 2

Néanmoins, devant une telle consommation nous avons suspecté des fuites dans notre réseau d'eau. Un cabinet d'étude (Poelmann) a donc été mandaté par la mairie en Mai. Ils ont en effet découverts quelques fuites notamment une importante sous le local cuisine. Il nous est aujourd'hui impossible d'évaluer notre consommation réelle, nous sommes dans l'obligation d'attendre la fin des travaux

piscine. Le pôle piscine est également grand consommateur d'eau. Le réseau n'étant pas adapté, les pompes de filtration étant plus que vieillissantes (avec 2 pompes c'est comme si on tournait à 70 % d'une seule), les agents sont obligés d'alimenter en eau froide en quasi permanence le bac tampon, ce qui engendre parallèlement une surconsommation d'électricité et de produits d'entretien.

Les travaux que vous pouvez constater en ce moment sur la piscine ont été demandés par nos soins auprès de la mairie afin de résorber ces problèmes (changement des pompes, surélévation de celles-ci pour améliorer la pression d'eau du réseau piscine). Vu les devis présentés à la mairie soit environ 50 000 Euros, celle-ci a préféré les faire en régie.

La question de la date de fin des travaux a été soumise : date prévue mi-septembre ! Le comité préfère être prudent et dire fin septembre.

Vs pouvez donc constater que tous les moyens ont été mis en œuvre pour diminuer tant que possible ces lourdes charges.

Autres mesures prises pour tenter d'équilibrer le bilan financier :

- Externalisation du pôle piscine
- Non remplacement du poste « directeur sportif »
- Départ négocié de M.Charles BARDEUR
- Modification des contrats moniteurs : en effet les moniteurs conscients de nos difficultés ont acceptés la modification de leur contrat. Ils sont dorénavant à 20h de terrain uniquement. Loïc bénéficie lui de quelques heures administratives et multi-activités !

Ces mesures vont permettre des économies non négligeables mais encore insuffisantes si nous voulons pérenniser l'association. Raison pour laquelle nous pensons qu'il est indispensable d'aligner les montants des cotisations des anciens adhérents avec ceux des nouveaux adhérents (tarifs applicables pour eux depuis septembre 2016). Une étude comparative avec le TCD et TCSP a été présentée. Nos tarifs sont bien en deçà

Pérenniser l'association signifie 2 choses :

- Financièrement (éviter la cessation de paiement)
- Pouvoir investir et améliorer la qualité de nos prestations, afin de rendre le TCMT plus attractif pour de nouveaux adhérents

Qu'entendons-nous par « investir » ?

Le comité a défini comme priorités :

- Une bâche pour la piscine
- Agrandissement de la salle de gym
- Changer le matériel de musculation
- Déplacer le secrétariat dans l'ancienne salle de gym
- Transformer le 5 en terrains de beach tennis

Que faisons-nous pour promouvoir le tennis ?

Mis à part, les moyens de communication modernes (facebook), les moniteurs sont allés faire des animations sportives, à l'occasion de kermesse ou autres, dans des écoles primaires du tampon

Egalement, diffusion de flyers publicitaires, avec offre promotionnelle de 3 mois valable jusqu'au 30 septembre 2017

Une journée « portes ouvertes » devait être organisée. Néanmoins, vu l'état de la piscine et le début imminent des travaux des terrains allant du 1 au 5 (pour un montant de 240 000 Euros), il nous a paru plus judicieux de la reporter début 2018.

A la question : Ne trouvez-vous pas qu'il est trop tôt pour faire cette augmentation (à cause des travaux piscine et tennis)?

1^{er} point : Le comité a voulu par souci de transparence totale, procéder à cette augmentation avant la rentrée, afin que nos adhérents qui souhaitent s'inscrire ou inscrire leurs enfants en école de tennis ou natation soient parfaitement au courant de notre situation financière qui pourrait de fait impacter leur pouvoir d'achat. Il aurait même été malhonnête de notre part de laisser les gens s'inscrire et de procéder à cette augmentation en octobre ou novembre.

2^{ème} point : La situation financière est délicate et cette mesure doit être prise suffisamment tôt pour pouvoir reconstituer une trésorerie suffisante le plus rapidement possible. Certes le prorata de la subvention de fonctionnement octroyée par la mairie (soit 18000 Euros) reste encore à percevoir, mais celui-ci ne pourrait être touché qu'en 2018. Il est donc urgent de prendre cette mesure.

Vote : *le vote est revenu favorable conformément à nos statuts en application (2/3 des votants favorables). Les nouveaux tarifs seront donc applicables dès le 01 Octobre 2017*

Conclusion :

Le comité directeur est ravi de la confiance que l'Assemblée lui a témoignée. Il va tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité des prestations de l'association. Il souhaite pouvoir établir un vrai échange constructif avec l'ensemble des adhérents afin que chacun d'entre vous puisse profiter pleinement de nos infrastructures. Le comité vous invite vivement à lui faire part, soit par mail soit par requête auprès du secrétariat, de toute critique, axe d'amélioration et point de satisfaction. Ces échanges nous permettront soit de confirmer notre politique de changement soit de la revoir.

En espérant avoir répondu le mieux possible à vos attentes

Bien cordialement

Le comité